

Mise à jour le 20/02/2024

Formation AP en cursus partiel SAPAT **Arrêté du 12/06/2021¹**

Pré requis

Être titulaire du baccalauréat professionnel SAPAT
Réussite aux épreuves de sélection
17 ans au moins à l'entrée en formation
Certificat médical de non-contre-indication
Certificat médical de vaccinations

Modalités d'accès²

Sélection sur dossier et épreuve orale
Hors sélection : ASHQ et agents de service : Cf. fiche info DEAP ASHQ et agents de service
75 places tous cursus de formation confondus (hors de reports de l'année précédente)

- 25 Feurs Le Puits de l'Aune Don Bosco
- 25 St Etienne La Salésienne
- 25 Yssingaux ESCY

Un minimum de 20% des places autorisées sont réservées aux ASHQ et agents de service.

Délais d'accès

Période d'inscription à la sélection : entre février et juin, dates précises définies chaque année :
Cf. rubrique sélection pour entrer en formation
Début de formation : deux rentrées chaque année :

- la dernière semaine du mois d'août (formation voie directe)
- entre le 2/01 et le 31/03 (formation par apprentissage)

Accès aux personnes en situation de handicap

L'entrée en formation est validée par un médecin agréé par l'ARS, qui détermine si la situation de handicap est compatible avec la réalisation de la formation.

[Vous êtes en situation de handicap ou avez besoin d'un accompagnement spécifique :](#)

[Vous pouvez contacter notre référent H+ dès à présent :](#)

Contact référent H+ : Christine TORDI – 04 77 26 11 65 –
christine.tordi@cneap.fr

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000>



Objectifs de la formation

Bloc 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Bloc 2 : Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter les informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Durée de la formation

1 414 heures

644 heures en institut de formation et 770 heures en stage

35h obligatoires par semaine

Déroulement de la formation

10 compétences à valider :

Compétence 1 : Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires : allègement de formation

Compétence 1bis : Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

Compétence 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

Compétence 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Formation théorique et pratique en institut :

Dispense des enseignements

Accompagnement pédagogique individualisé

Suivi pédagogique individualisé

Travaux personnels guidés

Formation en milieu professionnel :

Trois stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines, répondant aux missions :

- Mission 1 : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Obligatoirement un stage auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique ; Au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Méthodes mobilisées

Cours magistraux
Travaux pratiques
Travaux dirigés
Travaux de groupe
Retours d'expérience
Participation active des apprenants
Techniques d'explicitation
Méthode inversée
Utilisations d'outils numériques
Formation en présentiel privilégiée – Formation Ouverte A Distance si nécessaire

Modalités d'évaluation

Bloc 1 : Etude de situation + évaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 2 : Etude de situation + pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel + attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
Bloc 4 : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + évaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 : Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel

Validation blocs de compétences

En cas de validation partielle de son DEAP, l'élève conserve le bénéfice des blocs de compétences validés par le jury d'attribution du DEAP. Il est autorisé à redoubler une fois.

Suites de parcours

En fin de formation, l'élève obtiendra un diplôme de niveau 4, qui lui permet l'accès à une formation de niveau 5. Il pourra poursuivre vers :

- Un DE Infirmier
- Un DE Educateur de Jeunes Enfants
- Un DE Educateur spécialisé

Passerelle

En fin de formation, l'élève pourra bénéficier de dispense de formation vers :

- DE Aide-soignant
- DE Accompagnant Educatif et Social
- DE Ambulancier

Débouchées

L'auxiliaire de puériculture peut exercer en :

- structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- services de pédiatrie
- services de pédopsychiatrie
- services de maternité
- structures accueillant des enfants en situation de handicap
- structures d'aide sociale à l'enfance
- protection maternelle et infantile

Taux

	2020-2021	2021-2022	2022
Nombre d'élèves	7	8	10
Abandon	0	0	0
Interruption en cours de formation	0	0	0
Rupture des contrats d'alternance	0	0	0
Satisfaction	100%	100%	Près de 98 %
Retour enquête satisfaction	100%	100%	Près de 98 %
Réussite	100%	75%	90 %
Réussite apprenti(e)s	100%	66%	50%
Insertion dans l'emploi/poursuite de formation	100%	Non réalisée	100 %
Retour enquête emploi	100%		Près de 67%

Tarif 2024 – 2025

Frais de formation **année 2024-2025** : 8 372 €

Possibilité de prise en charge par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour les apprenants en poursuite d'étude et les demandeurs d'emploi.

Pour connaître les possibilités de prise en charge du coût de la formation : s'adresser à l'IFAP

Gratuité pour les apprentis(e)s

Contacts

Formation par la voie directe :

Mme Chantal LAMBERT - Le Puits de l'Aune IFAP42-43 –

Téléphone : 04 77 26 11 64 - email : chantal.lambert@cneap.fr

Formation par apprentissage :

Mme Aurore SCHMITTE- Le Puits de l'Aune IFAP42-43 –

Téléphone : 04 77 26 11 64 - email : aurore.schmitte@cneap.fr

Directrice Pédagogique de l'IFAP 42- 43 : Carole VALLA